

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016**

Le Procès Verbal de la séance du 7 novembre 2016 a été adopté à l'unanimité des présents.
Les décisions ci-dessous ont été prises, à l'unanimité.

**1- INSCRIPTION DES CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE
DU BUDGET PRIMITIF 2017**

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du Budget et sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'Assemblée a autorisé le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses sur les comptes suivants et pour les montants précisés ci-dessous :

- Compte 20 : Immobilisations incorporelles 40 000 euros
- Compte 21 : Immobilisations corporelles 70 000 euros
- Compte 23 : Immobilisations en cours 110 000 euros

2- DECISION MODIFICATIVE 03/2016

Les mouvements de crédits suivants ont été approuvés :

<i>INVESTISSEMENT</i>	<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
	<i>Diminution de crédit</i>	<i>Augmentation de crédit</i>	<i>Diminution de crédit</i>	<i>Augmentation de crédit</i>
<i>2031 Frais d'études</i>		<i>13 400€</i>		
<i>2033 Frais d'insertion</i>		<i>6 000€</i>		
<i>2158 Autres installations, matériel et outillage techniques</i>		<i>1100€</i>		
<i>020 Dépenses imprévues en investissement</i>	<i>20 500€</i>			

3- ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2-2284 DU 29 FEVRIER 2016

La délibération N° 2-2284 du 29 février 2016 a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) avec la SA HLM des Chalets concernant une opération de construction de 33 logements sur un terrain lieu-dit Villadar.

Cette convention avait pour objectif la prise en charge financière des équipements publics par la SA HLM des chalets. La conclusion d'un PUP entraînant une exonération de la Taxe d'Aménagement, et celle-ci étant financièrement plus avantageuse pour la commune, il a été décidé d'abandonner la signature de cette convention et d'abroger la délibération N°2-2284 du 29 février 2016.

4- REMPLACEMENT DE 8 CELLULES PHOTOPILES PAR HORLOGES ASTRONOMIQUES

Il a été donné une suite favorable au projet de travaux de remplacement de 8 cellules photopiles par horloges astronomiques pour un gain énergétique.

La part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA (récupérée par le SDEHG) 684€
 - Part SDEHG 2 527€
 - Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) 1 133€
-
- Pour un total de : 4 344€**

5- CONVENTION RELATIVE A LA REALISATION DU REAMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de l'église, il a été évoqué lors d'une réunion avec le service Voirie de la Communauté des communes Save et Garonne en charge des travaux, le problème du giratoire situé à l'angle de la route de Pompignan et la rue des Marronniers. En accord avec le Conseil Départemental (Service voirie – Pôle routier de Villemur), il a été décidé de réaménager ce rond-point de façon à permettre aux bus et semi-remorques de manœuvrer plus aisément.

Le montant de ces travaux à la charge de la commune a été évalué à 16 318.56€ TTC.

Une convention doit être signée entre le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la commune afin de définir les conditions administratives, financières et techniques dans lesquelles va être réalisée l'opération des travaux d'urbanisation de l'aménagement du carrefour sur la RD 17h et les modalités d'entretien ultérieur des aménagements réalisés.

Ce projet a été approuvé, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer cette convention et tout document y afférent. Une demande de subvention sera adressée au Conseil Départemental pour les travaux impartis à la commune

6- TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL – RUE DES VIGNES

Suite à un problème d'évacuation des eaux de pluie au niveau de la rue des Vignes, des devis ont été demandés à diverses entreprises afin de réaliser les travaux. L'entreprise « EIFFAGE » a été retenue pour un montant total de 16 790.00€ HT.

Une demande de subvention sera adressée au Conseil Départemental de la Haute-Garonne

7- ACQUISITION FONCIERE TERRAIN RUE DES MARRONNIERS – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°1-1736 DU 18 FEVRIER 2013

Par délibération n°1-1736 du 18 février 2013, il avait décidé d'acquérir la parcelle ZC 148 située 25 Rue des Marronniers lors de sa mise en vente. Cette délibération étant trop ancienne et ne mentionnant pas le prix de vente, il y a lieu de l'annuler et la remplacer.

En date du 23 mars 2016, la commune a fait acte de candidature auprès de la SAFER pour l'achat de cette parcelle d'une contenance de 8394 m² pour un montant de 21 300 € plus des frais d'acte estimés à environ 1 800€.

Il a été décidé d'acquérir cette parcelle et de faire usage du droit de préemption.

Une demande de subvention sera présentée dans le cadre du Contrat de Ruralité.

8- RENOUELEMENT D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CUI-CAE – SERVICE TECHNIQUE

Il existe un poste de personnel technique dans le cadre des contrats aidés par l'Etat pour l'entretien des bâtiments et espaces publics (espaces verts, voirie) qui arrive à son terme le 25 janvier 2017.

L'Assemblée a décidé de renouveler ce poste dans le cadre des contrats aidés par l'Etat à compter du 26 janvier 2017 pour une durée de 12 mois sur la base de 30 heures hebdomadaires.

9- RIFSEEP

On entend par régime indemnitaire l'ensemble des primes et indemnités susceptibles d'être octroyées aux fonctionnaires. Il permet de personnaliser la rémunération versée aux agents.

Le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 porte création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat (RIFSEEP).

Il y a lieu d'appliquer ce nouveau Régime Indemnitaire dans la commune d'Ondes.

Le Comité Technique a été consulté et a émis un avis favorable le 13 décembre 2016 pour l'application du RIFSEEP aux agents de la Mairie d'Ondes,

Il a été voté l'instauration de ce nouveau régime indemnitaire à compter du 1^{er} janvier 2017. Les élus ont déterminé les conditions d'attribution.

10- QUESTIONS DIVERSES

Fusion de la CCSG et CC des coteaux de Cadours

Intervention de Mr OUSTRI

Ecole primaire d'Ondes

Lecture de la demande d'une subvention exceptionnelle par la Directrice de l'école primaire pour la participation aux frais de transport pour un cycle natation à la piscine municipale de Grenade.

Achat d'un broyeur

Colomiers Habitat

Lecture du courrier du Directeur de Colomiers Habitat concernant les résidences HLM au lotissement Villadar

DDT

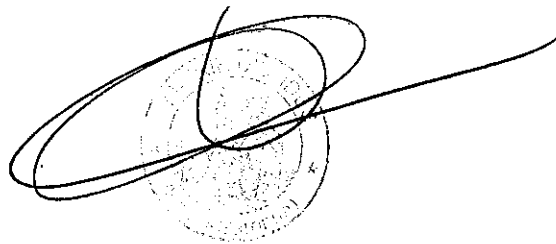
Lecture du courrier de Mr PASTRE concernant le lotissement Les jardins du Moulin
6 lots sur lesquels des remblais illégaux ont été observés

Contournement nord du Bourg d'Ondes

Date d'ouverture des enquêtes publiques

Ondes, le 26 décembre 2016

Le Maire,
André PAVAN

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, is written over a circular official stamp. The stamp is partially obscured by the signature and contains some illegible text and a central emblem.